



Vice caché - cheminée non fonctionnelle

Par CaroLavo126

Bonjour,

Nous avons acheté en 2019 un appartement contenant une cheminée. C'est beaucoup la présence de cette cheminée - mise en valeur dans l'annonce de l'agence immobilière - qui nous a donné envie de l'acheter. L'annonce mettait en valeur la présence de cette cheminée, sans toutefois préciser si elle était fonctionnelle.

Lors de la première visite, les anciens propriétaires - en présence de l'agent immobilier - nous ont dit qu'ils se servaient régulièrement de celle-ci et qu'ils nous laisseraient le bois qu'il leur restait pour faire des feux.

J'ai encore à disposition des photos de l'annonce (images et texte) ainsi que de cette première visite où l'on voit le bois à côté de la cheminée.

La cheminée est mentionnée sur le compromis de vente, qui indique qu'une attestation de ramonage de la cheminée est ou sera fournie par le vendeur, à ses frais, afin d'être annexée à l'acte de vente.

Mais dans l'acte de vente, il n'y aucune mention de la cheminée, ni d'attestation de ramonage.

Lorsque nous avons fait venir un premier ramoneur, puis un second, ils nous ont expliqué que la cheminée n'était pas du tout aux normes et que de plus, les anciens propriétaires le savaient sûrement car la poutre en bois au-dessus de l'insert portait des traces noires indiquant que cela avait déjà risqué de prendre feu.

Nous sommes actuellement en train de voir comment changer l'insert ou tout le tubage de cette cheminée pour la mettre aux normes et je me demandais si nous avons un recours possible contre les anciens propriétaires ou l'agence immobilière ? pour qu'une partie soit prise en charge par eux par exemple - car cela nous semble assez évident qu'il y a eu magouille de leur côté (sinon, pourquoi d'un coup enlever la cheminée de l'acte de vente ?).

Merci beaucoup par avance pour votre retour,
Caroline L.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pour un recours contre les vendeurs, il vous faut un avocat.

Lequel vous dira si les éléments dont vous disposez peuvent étayer un dol (pas un vice caché).